

REGLEMENT BRASSAGES U13

2022/2023

17 équipes engagées

SAMEDI 8 OCTOBRE 2022 : 2^{ème} tour de brassage.

17 équipes réparties en 3 Poules de 3 équipes (A1, C1, E1) et 2 Poules de 4 (B1 et D1).
Avant chaque rencontre, le défi « Les tirs » est réalisé.

Chaque équipe se rencontre dans sa Poule :

- Poules de 3 : 2 rencontres de 2x15 mn (avec possibilité de pause coaching à la mi-temps) ; l'équipe qui ne joue pas, arbitre (action de l'arbitrage des jeunes par les jeunes).
- Poules de 4 : 3 rencontres de 1x20 mn (avec possibilité de pause coaching au bout de 10 mn)

Les deux premières journées de brassages seront précédées d'un défi gardien de but : avant chaque rencontre, tous les joueurs défient le gardien de but adverse (nombre identique de passages, on comptabilise le nombre de buts inscrits).

Les rencontres :
Victoire = 4 pts
Nul victoire défi = 3 pts
Nul défaite défi = 2 pts
Défaite = 1 pt

En cas d'égalité de points c'est le goal-average particulier qui départagera.

Le premier des Poules A1, B1, C1, D1, E1, ainsi que les 3 meilleurs 2^{ème} (au nombre de points **sur le deuxième tour, en cas d'égalité entre second, les points du premier tour seront comptabilisés**) constitueront la Première Série soit 8 équipes.

Les autres deuxièmes ainsi que les troisièmes et quatrièmes constitueront la Deuxième Série soit 9 équipes.

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 : début des Critériums Première et Deuxième Série constituées.

Le premier de la Première Série pourra accéder au niveau régional à l'issue de la première phase qui se terminera fin décembre 2022.

Rappel : une équipe en entente ne peut accéder au Championnat Régional.

En fonction des résultats, des clubs pourront changer de Série pour la 2^{ème} partie de saison.

A l'issue des première et seconde journées des brassages, merci aux clubs recevant de retourner la feuille de match au District par courrier ou mail à district@foot23.fff.fr